



LCI

ON EN PARLE – Le 29/01/2009 – 11:32:45 – Extrait

Sujet : Grève politique ou grève sociale ?

VALERIE EXPERT

Je vous avais promis la parole avant le rappel des titres pour répondre à ce que disait Jean-François ROUBAUD sur la représentation syndicale, sur les négociations, il y a des négociations salariales ou pas qui ont eu lieu dans la restauration et la grande distribution, pour répondre à nos téléspectateurs ?

BERNARD VAN CRAEYNST, PRESIDENT CFE-CGC

Il y a des négociations de branches qui déterminent les minima salariaux applicables à tous les salariés sur tout le territoire. Mais pour le reste...

VALERIE EXPERT

C'est à l'entreprise...

BERNARD VAN CRAEYNST

C'est à l'entreprise que revient cette obligation puisque les salaires font partie de ce que l'on appelle les NAO, négociations annuelles obligatoires. La difficulté que j'évoquais tout à l'heure, c'est que nous avons 1,110 million d'entreprises dans notre pays où il n'y a pas de représentation du personnel, donc où il n'y a pas de possibilité de négociations collectives pour déterminer à quel niveau on va faire progresser la masse salariale chaque année. Là où je veux quand même apporter des précisions, je ne suis pas d'accord avec Jean-François ROUBAUD, c'est que nous avons connu l'an dernier une réforme de la représentativité syndicale avec la loi 20 août, qui prévoit précisément que là où il y a des élections professionnelles, le délégué syndical va devoir être pris sur la liste des candidats présentée par les organisations, liste qui obtient plus de 10 %, pour avoir le droit donc de négocier. Donc, ça, c'est réglé. Le problème encore une fois, c'est le 1,110 million d'entreprises dans lesquelles il n'y a pas de représentation du personnel et pour lesquelles le filet de protection minimale est assuré par la négociation de branche. Je veux souligner quand même, vous prenez le secteur précisément du commerce et de l'artisanat, qui, chez les patrons, est plus souvent représenté, également par la CGPME, mais aussi par l'UPA, l'Union professionnelle artisanale, nous avons négocié et signé, le 12 décembre 2001, toutes les confédérations syndicales, un accord avec l'UPA précisément pour mettre en place les moyens du dialogue social dans cette branche. Parce qu'on comprend parfaitement que le coiffeur, le boucher, le charcutier, etc., là où il y a deux, trois, quatre salariés, ce n'est pas dans ce type d'entreprise qu'on va élire des délégués du personnel. Je suis tout à fait d'accord avec Jean-François ROUBAUD quand il dit : Nous ne voulons pas nous voir imposer des syndicalistes qui viennent de l'extérieur et qui ne connaissent pas l'entreprise. Mais c'est précisément parce que nous voulons pouvoir faire en sorte que des salariés des entreprises concernées aient la possibilité de négocier sur les sujets qui les concernent directement qu'il faut bien mettre en place des moyens. Parce que la boucherie ou l'artisan, le plombier, le chauffagiste qui est en Lozère, en Corrèze ou dans les Bouches-du-Rhône, en général, les négociations, elles se passent à Paris. Donc, il faut

bien qu'on puisse supporter son salaire quand il vient en négociations à Paris, pour justement représenter les salariés de sa profession.

VALERIE EXPERT

Juste une précision, est-ce que le syndicalisme privé... – enfin privé ! – ... les syndicats dans le privé ont la même possibilité, le même volant d'action que dans le public ?

BERNARD VAN CRAEYNES

Précisément, non. Parce que les patrons ont toujours fait en sorte de limiter l'implantation syndicale, en particulier dans les petites entreprises.

VALERIE EXPERT

Mais quand il y a des syndicats, dans les grandes entreprises, ça existe, il y a des représentations syndicales, il n'y a pas pour autant des grèves...

BERNARD VAN CRAEYNES

Effectivement, dans les grandes entreprises ou les moyennes, au-dessus de 250 ou de 300 salariés, c'est là qu'on trouve, les 90 000 entreprises de cette taille, des représentations syndicales. 11:36:09 FIN>